

Le Plan Rhône

Présentation générale



en partenariat avec

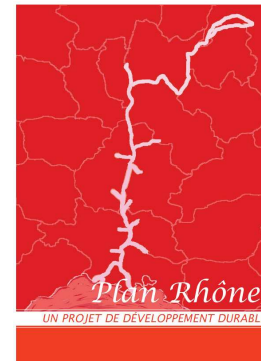


Éléments de contexte

- Importantes crues en 1990 sur le Haut-Rhône puis en 1993 et 1994 en Camargue et en 2002 et 2003 sur le Rhône-Aval
- Partenariat initié dès 2005 par l'État avec les régions Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon pour aboutir à la définition d'une stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône

Éléments de contexte

- Le partenariat souhaite aller au-delà de la seule thématique inondations pour construire un vrai projet global de développement durable autour du fleuve,



- Approbation des orientations stratégiques du Plan Rhône par le Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT) le 6 mars 2006

Plan à 20 ans – 1er contrat 2007 – 2013

Le contrat de projets interrégional État / Régions 2007/2013

Le partenariat :

- L'État et ses établissements publics (Agence de l'Eau, VNF, ADEME)
- Le comité de bassin Rhône Méditerranée
- Les 5 régions du bassin : Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA
- La Compagnie nationale du Rhône



Le contrat de projets interrégional État / Régions 2007/2013

Les 6 volets thématiques :

- Le volet « inondations », porté par la DREAL Rhône-Alpes
- Le volet « Qualité des milieux, ressources et biodiversité » porté par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse
- Le volet « Transport fluvial » porté par le service navigation Rhône Saône
- Le volet « Tourisme », porté par la DIRECCTE
- Le volet « Culture et patrimoine » porté par la Région Rhône-Alpes
- Le volet « Énergie », co-piloté par la DREAL Rhône-Alpes et l'ADEME

Éléments de contexte

- Signature du Contrat de projets inter-régional État / Régions Plan Rhône en mars 2007, puis révision de la maquette en 2011

613 M€

- Validation du Programme opérationnel pluri-régional FEDER Plan Rhône le 20 décembre 2007 puis le 21 avril 2010

34 M€ (Qualité des milieux, Energie et Transport)

Valeur ajoutée du POP FEDER

- Permet d'améliorer la compétitivité des territoires (effet levier) et de faciliter la mise en œuvre des actions qui nécessitent une approche à l'échelle du bassin (solidarité amont/aval, rive droite/rive gauche)
- Le POP contribue à faire émerger ou à accélérer des opérations innovantes, expérimentales ou des outils indispensables à la réalisation de projets, mais dont la visibilité et la demande sociale sont moindres

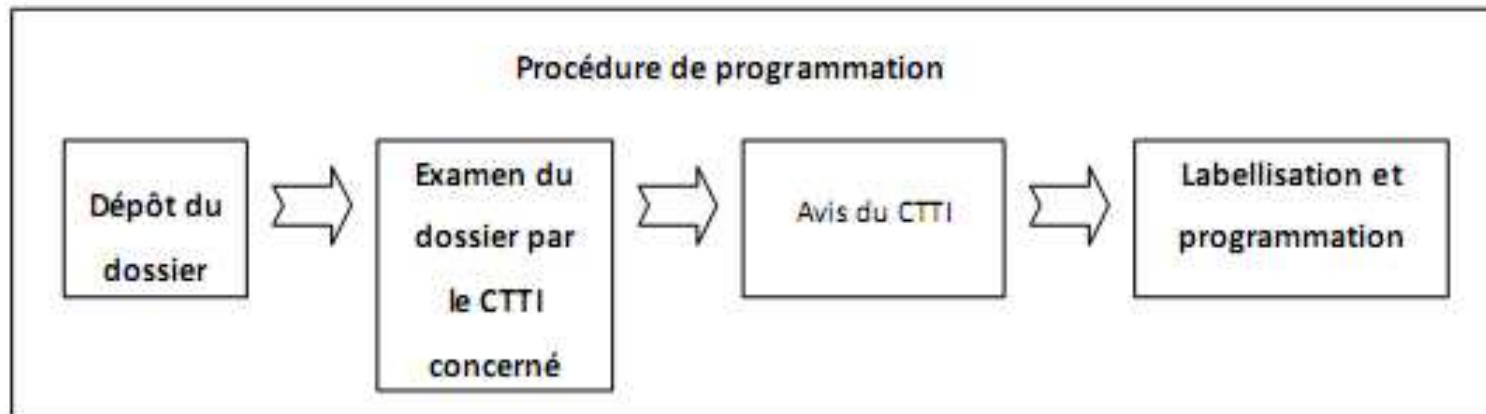
La contractualisation inter-régionale en France

- 11 Contrats de Projets Inter-régionaux État - Régions :
 - 5 contrats inter-régionaux de massifs (Alpes, Massif central, Jura, Pyrénées et Vosges),
 - 6 plan inter-régionaux pour les fleuves (Garonne, Loire, Vallée du Lot, Meuse, Rhône, Seine).
- 4 Programmes opérationnels pluri-régionaux FEDER :
 - 2 POP massifs (Alpes et Massif central),
 - 2 POP fleuves (Rhône et Loire).

Plan Rhône : qui pilote ?

- **Comité Directeur** : Préfet coordonnateur de bassin, Président Comité de Bassin RM, Présidents Conseils Régionaux, Président CNR ;
- **Comité de suivi** : les mêmes + conseils généraux et représentants institutionnels des acteurs du territoire; également comité de suivi du POP Feder
 - **Secrétariat technique** : représentants du comité directeur + pilotes des volets ;
- **Comités de concertation (CTTI)** sur chaque volet (usagers socio-économiques, associations...)
- **3 Comités Territoriaux de concertation** sur Haut- Rhône, Rhône moyen, Rhône aval (communes, riverains...)
- Le **Comité de Programmation Inter-régional (CPI)** : validation de la programmation

Une organisation commune : labellisation



Le Plan Rhône en résumé

- **Fédérateur** de nombreux acteurs du bassin aux logiques complexes et parfois contradictoires
- Projet intégré de **développement durable**
- **Gouvernance globale structurée** :
 - Logique inter-régionale
 - Multithématique
 - Sur tout le linéaire français
 - Solidarité amont/aval et rive droite/rive gauche

